

Direction Générale de la Solidarité / Direction Générale de la Solidarité

Direction Générale de la Solidarité

REF : DIRSOC2010003

Signataire : GB

OBJET :Subvention 2010 de la commune d'Aubervilliers à l'Association Immobilière à Vocation Sociale (AIVS)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008

Vu la loi n°200-321 du 12 avril 2000 relative aux relations entre l'administration et les administrés, et notamment son article 10 :

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi susvisée :

Vu la Convention pluriannuelle entre la commune d'Aubervilliers et "l'Association Immobilière à Vocation Sociale d'Aubervilliers" pour la période du 1er juillet 2009 au 30 juin 2012

Vu le projet d'avenant à la convention susmentionnée,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Aubervilliers en marche pour le changement" s'étant abstenus

DELIBERE :

ATTRIBUE une subvention de 53 000 € à "l'Association Immobilière à Vocation Sociale d'Aubervilliers" pour l'année 2010.

DIT que la dépense sera imputée au budget communal sur la ligne : 500 - 6574 - 523 – AIVS.

APPROUVE le projet d'avenant relatif au versement de cette subvention, tel que ce projet figure en annexe de la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer ce projet au nom de la Commune, avec l'Association Immobilière à Vocation Sociale d'Aubervilliers.

Pour le Maire

L'adjoint délégué